

DELIBERATION du Comité syndical de CHARENTE NUMERIQUE

Comité syndical du jeudi 18 novembre 2020

N° de délibération : 2020-33-CS	
CADRE :	Fonctionnement
OBJET :	Désignation des administrateurs de la société publique locale (SPL) Nouvelle-Aquitaine Très Haut Débit (THD)

L'an deux mille vingt, le 18 novembre à 15H00, le comité syndical de Charente Numérique s'est réuni au siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT.

Membres	Présent(e)	Représenté(e)	Absent(e) non représenté(e)	Absent(e) représenté(e) par :
Collège Département				
M. Jérôme SOURISSEAU	X			
M. François BONNEAU		X		Pouvoir donné à M. Jacques CHABOT
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
M. Jean-Paul ZUCCHI	X			
Collège Région				
M. Xavier BONNEFONT			X	
M. Mathieu HAZOUARD	X			
M. Jonathan MUÑOZ		X		Pouvoir donné à M. Mathieu HAZOUARD
Collège SDEG 16				
M. Jean-Michel BOLVIN	X			
M. François ELIE	X			
M. Jean-Pierre CHAMOULEAUD	X			
M. Patrick EPAUD	X			
M. Loïc DEAU	X			
Mme Séverine CAILLE	X			
M. Yannick LAURENT	X			
M. Alain BRIAND	X			
M. Didier BERTRAND	X			
M. Gérard SORTON	X			

Dix-sept délégués étant présents ou représentés, représentant quarante-trois droits de vote sur quarante-huit (89,6 % des droits de vote), le quorum est atteint et le Comité syndical peut valablement délibérer.

Le Comité syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport de présentation ;

Considérant que la SPL Nouvelle-Aquitaine THD a pour objet l'exploitation et la commercialisation des réseaux de communications électroniques à très haut débit d'initiative publique de ses actionnaires ;

Considérant que pour l'assister dans cette tâche d'exploitation et de commercialisation de ces réseaux, la SPL Nouvelle-Aquitaine THD a attribué à la fin de l'année 2016 une concession de service à la société La Fibre Nouvelle Aquitaine, société ad hoc contrôlée par les sociétés Axione et Bouygues Energies et Services ;

Considérant que Charente Numérique a confié, par le biais d'une convention de délégation de service public, signée le 7 septembre 2017 pour une durée de 15 ans et 6 mois, l'exploitation et la commercialisation de son réseau FTTH (Fiber to the Home soit la distribution directement en fibre optique des habitations et des locaux professionnels), à la SPL Nouvelle-Aquitaine THD, dont il est actionnaire ;

Considérant que la Société Publique Locale est administrée par un conseil d'administration composée de quatorze (14) membres, le nombre de représentants pour chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales actionnaire étant de deux (2) pour chaque territoire départemental que son ressort territorial couvre ;

Considérant que par délibération n° 2017-36-CS du 22 septembre 2017, messieurs Jacques CHABOT et Jonathan MUÑOZ ont été désignés comme représentants de Charente Numérique au sein du conseil d'administration de la SPL Nouvelle-Aquitaine THD ;

Considérant que dès lors que le Comité syndical est renouvelé partiellement, il convient de délibérer à nouveau sur la nomination des administrateurs.

DECIDE de désigner M. Jacques CHABOT et M. Jonathan MUÑOZ comme représentants de Charente Numérique qui siégeront en tant que membres du conseil d'administration de la SPL Nouvelle-Aquitaine THD.

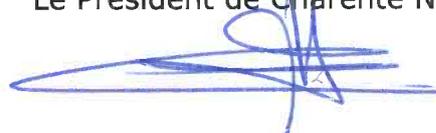
Résultats du vote :

Membres	Pour	Abstention	Contre	Non exprimé(e)
Collège Département				
M. Jérôme SOURISSEAU	X			
M. François BONNEAU (pouvoir donné à M. Jacques CHABOT)	X			
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
M. Jean-Paul ZUCCHI	X			

Collège Région				
M. Xavier BONNEFONT				X
M. Mathieu HAZOUARD	X			
M. Jonathan MUÑOZ (pouvoir donné à M. Mathieu HAZOUARD)	X			
Collège SDEG 16				
M. Jean-Michel BOLVIN	X			
M. François ELIE	X			
M. Jean-Pierre CHAMOULEAUD	X			
M. Patrick EPAUD	X			
M. Loïc DEAU	X			
Mme Séverine CAILLE	X			
M. Yannick LAURENT	X			
M. Alain BRIAND	X			
M. Didier BERTRAND	X			
M. Gérard SORTON	X			

Monsieur Xavier BONNEFONT est absent, non représenté. Conformément aux modalités de vote statutaire, cette délibération est adoptée.

Le Président de Charente Numérique



Jacques CHABOT